

Contribution de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) et de la Conférence des présidents d'université (CPU) à la définition de la prochaine politique européenne en matière d'enseignement supérieur et de recherche



II. Les coopérations universitaires transfrontalières : des leviers majeurs pour une Europe plus forte, plus résiliente et plus solidaire

I. Préambule

Dans sa communication datée du 30 septembre 2020¹, la Commission européenne réaffirme son ambition visant à mettre en place un espace européen de l'éducation d'ici 2025. Celle-ci trouve sa source notamment dans la déclaration de Bologne, elle-même alimentée par la déclaration de la Sorbonne (mai 1998) et la Magna Charta Universitatum (1988).

L'ensemble de ces textes cimenter les valeurs fondamentales de la place des universités dans la construction européenne. Celles-ci visent à la fois à effacer les frontières dans la quête du savoir ; reconnaître la place de l'Europe et de ses territoires dans leur développement ; construire l'avenir de l'Europe par l'innovation technologique et sociale ; et faciliter l'accès des jeunes (formation initiale) et des travailleurs (formation tout au long de la vie) aux marchés du travail locaux et européens. Pour y parvenir, il convient d'allier excellence et cohésion territoriale, de créer un continuum entre la recherche, l'innovation et la formation, notamment au travers des stratégies de spécialisation intelligente propres à chacune des régions. Les coopérations universitaires dans les régions transfrontalières sont à cet égard emblématiques.

Au sein des espaces transfrontaliers les plus intégrés, les échanges tant économiques qu'universitaires sont caractérisés par l'imbrication progressive des filières. La spécialisation économique et technologique pourrait ainsi, à terme, ne plus connaître de frontières et se refléter dans l'offre de formation conjointe et dans les projets de recherche transfrontaliers.

Sous réserve que les obstacles (juridiques, culturels, politiques) à la coopération soient levés, la proximité favorisera les rencontres régulières entre équipes de recherche, enseignants, étudiants et entreprises. Elle offrira aux étudiants la possibilité de suivre des modules en présentiel dans un établissement partenaire de l'autre côté de la frontière. La mobilité des étudiants et des chercheurs, la coopération des entreprises et des universités au sein d'un écosystème économique transfrontalier a également un impact favorable sur la capacité d'innovation et de développement du territoire dans son ensemble, ainsi que sur l'employabilité des populations. Enfin, l'optimisation des équipements de recherche entre plusieurs établissements de part et d'autre d'une frontière est un réel atout que seuls des établissements situés à proximité peuvent faire valoir.

¹ Mettre en place un espace européen de l'éducation d'ici à 2025 et redéfinir l'éducation et la formation pour l'ère du numérique

(https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_1743)

Les universités transfrontalières ont compris ces avantages très tôt. La construction d'un espace d'enseignement supérieur et de recherche transfrontalier intégré a été amorcée, pour certaines (Université de la Grande Région - UniGR, EUCOR - le Campus européen, la Communauté du savoir - CdS), il y a plusieurs décennies. Ces initiatives sont donc sources d'exemple pour les Universités européennes, dont l'émergence est encouragée par la Commission européenne à travers le programme ERASMUS+ et qui intègrent parfois des partenaires transfrontaliers. Les collectivités territoriales accompagnent souvent ces initiatives, la plupart du temps de manière ponctuelle en fonction de leurs compétences et des moyens disponibles. Mais certains territoires, tels que l'Eurorégion Nouvelle Aquitaine-Euskadi-Navarre, la Métropole Nice Côte d'Azur et l'espace transfrontalier de l'Arc jurassien franco-suisse ont choisi d'impulser et co-construire de véritables stratégies en matière de coopération universitaire transfrontalière, voire de stratégies transfrontalières de spécialisation intelligente.

La construction de l'espace européen de l'enseignement et de la recherche contribue ainsi à réaliser une Europe plus innovante. Il va de soi que son horizon, à certains égards, doit être global. Mais la crise que nous traversons, et la nécessaire adaptation au nouveau régime climatique qu'elle préfigure, met en exergue la nécessité de maîtriser le destin européen en ce qui concerne la recherche et l'innovation et la capacité de transfert technologique aux entreprises européennes, voire d'encourager la mobilité des personnes et des biens au sein de régions fonctionnelles, fussent-elles transfrontalières.

III. Les instruments européens sont insuffisamment adaptés à la coopération entre établissements frontaliers

L'importance de ces coopérations dans les zones transfrontalières au sein de l'Union européenne est généralement reconnue par les établissements comme par les autorités locales et régionales et les programmes de la politique de cohésion (Interreg). Mais les autorités des programmes Interreg exigent de plus en plus des projets de recherche appliquée très ancrés sur le territoire, ce qui exclut tout un pan de la recherche transfrontalière. Par ailleurs, les autres politiques et programmes sectoriels européens (HORIZON, ERASMUS+,...) ne sont aujourd'hui pas conçus pour favoriser les consortiums universitaires transfrontaliers, a fortiori lorsqu'il s'agit de coopérations impliquant des établissements situés dans des Etats non membres de l'Union. La possible exclusion de la Suisse du programme Horizon Europe est à cet égard, source d'inquiétude.

Les établissements de l'enseignement supérieur signalent de réelles difficultés dans l'utilisation des fonds Interreg : lourdeurs administratives, contrôles chronophages, délais de paiement excessivement longs... Ceci est d'autant plus regrettable qu'il s'agit aujourd'hui du seul instrument européen que les universités peuvent solliciter pour financer des coopérations transfrontalières. Quant au programme ERASMUS+, qui soutient la construction des Universités Européennes, c'est l'instrument idoine pour renforcer l'excellence universitaire européenne face à la mondialisation des savoirs. La coopération universitaire transfrontalière n'est étrangement pas éligible à ce dispositif en raison l'application stricte d'un critère d'équilibre géographique, alors qu'il s'inspire justement de manière significative des exemples précédemment cités et qui poursuivent le même objectif dans un périmètre de coopération plus rapproché.

L'exclusion des universités transfrontalières des appels à projets pilotes organisés par la DG EAC en 2019 et 2020 dans le cadre de l'initiative « universités européennes » pourrait avoir des conséquences lourdes tant en matière de reconnaissance de leur savoir-faire à l'échelle européenne et mondiale que financières. Elle démontrerait également le manque de considération des politiques publiques européennes envers les espaces transfrontaliers, alors même que ceux-ci représentent des territoires de vie qui effacent les frontières et participent pleinement au confortement de l'identité européenne. Ainsi, nous souhaitons que les Etats membres et la Commission prennent dûment en considération les coopérations universitaires transfrontalières afin que celles-ci puissent être éligibles à ce dispositif à l'avenir.

IV. La poursuite et le soutien au développement des coopérations universitaires transfrontalières : des progrès à réaliser et des actions à engager

Le développement des études et de la recherche transfrontalière, fût-elle au sein de l'espace Schengen, de même que la reconnaissance des diplômes obtenus demeurent des sujets sur lesquels nous devons collectivement encore progresser.

Alors que les réglementations nationales ont toutes adopté le système LMD, de nombreuses différences demeurent et font obstacle au déploiement de la formation transfrontalière et transnationale. Les territoires transfrontaliers communiquent régulièrement sur la nécessité de poursuivre les efforts afin de parvenir à des parcours de formations facilités au sein de territoires imbriqués : uniformisation des diplômes et des calendriers universitaires, aides financières, travail en commun et développement de réseaux d'entre-

preneuriat avec les entreprises du bassin de vie transfrontalier facilitant l'adéquation entre la formation et les besoins du monde économique et concrétisant des innovations technologiques et sociales, fruit de ses coopérations transfrontalières.

Au niveau financier et administratif, des problèmes restent en attente de réponse. Les aides financières dont bénéficient les apprenants peuvent être différentes d'un pays à un autre, c'est notamment le cas pour la rémunération des doctorants.

Le développement de cursus à double diplôme doit être poursuivi et facilité dans le cadre transfrontalier, de même que les certifications identiques, même a posteriori, afin de

faciliter et valoriser le parcours universitaire transfrontalier au sein des entreprises locales.

Il conviendra également d'engager un travail conséquent sur l'amélioration des conditions de vie des étudiants transfrontaliers. Les coûts de mobilité entre les universités partenaires sont en effet encore un frein à l'apprentissage de part et d'autre des frontières. Alors que l'employabilité des étudiants ayant une expérience de mobilité n'est plus à démontrer, la proximité des universités transfrontalières est un élément facilitateur pour développer celle-ci.

Le déploiement complet de la carte étudiante européenne, y compris concernant l'accès facilité à la culture ou au sport à tarif négocié, doit contribuer à l'enrichissement et la diversification de la vie estudiantine.

A l'aube d'une présidence française du Conseil de l'Union européenne et de la finalisation des nouvelles programmations Interreg pour la période 2021-2027, dans la perspective de la future période des programmes Horizon Europe et Erasmus+, nous appelons les instances nationales et européennes à reconnaître l'importance des coopérations universitaires transfrontalières (CUT) pour le développement des territoires transfrontaliers et pour la construction d'une citoyenneté européenne.

Pour renforcer la portée et la puissance des coopérations universitaires transfrontalières, au profit de la citoyenneté européenne, du développement cohérent et inclusif des territoires, et de l'espace européen de l'enseignement supérieur intégré, nous proposons :

- ▶ De faire reconnaître l'exceptionnel potentiel que les coopérations entre universités dans les espaces transfrontaliers représentent au service de l'espace européen d'enseignement supérieur et de recherche et des territoires ;
- ▶ D'appuyer leur éligibilité au dispositif Universités européennes du programme ERASMUS+ ;
- ▶ D'appeler la Commission européenne et les autorités nationales à simplifier la gestion des projets Interreg ;
- ▶ D'encourager le développement de Stratégies de spécialisation intelligente transfrontalières en résonance avec les quatre orientations définies pour le ciblage des investissements dans le Plan stratégique Horizon Europe 2021-2024 ;
- ▶ De poursuivre le processus de Bologne, notamment en ce qui concerne l'harmonisation des calendriers universitaires, l'amélioration des politiques d'accompagnement à la mobilité des étudiants et chercheurs et la reconnaissance des diplômes partout en Europe.

Ont rejoint l'initiative :



**Collectivités, Universités, Structures transfrontalières,
Devenez signataire pour soutenir les coopérations
universitaires transfrontalières !**

Si vous êtes intéressé à rejoindre cette initiative,
merci de nous contacter :

Contact MOT :

Raffaele Viaggi
Chargé de mission
+33 (0)1 55 80 56 87

raffaele.viaggi@mot.asso.fr

